

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 DECEMBRE 2016

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CHAMPION, CUREAUDEAU, HUBERT, IMHOFF, et Mmes CLEMOT.

Absentes excusées : Mmes AUDEBRAND, HALIN, BOURSIN, NIVELLE, ROBINEAU et M. QUINCHARD.

Absente : Mme BERNET-CARAMAN

Indemnité de gardiennage de l'église

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé de porter à son montant maximum, soit 119.55 € l'indemnité versée au prêtre pour le gardiennage de l'église des Ulmes pour l'année 2016.

Convention de mise à disposition d'un service de santé au travail

Le Conseil municipal a accepté la convention de mise à disposition du service de Santé au travail du Centre Hospitalier de Saumur.

Rémunération de l'agent recenseur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a décidé de rémunérer l'agent recenseur à raison de 4 euros par formulaire "feuille de logement" collecté en stipulant que ce tarif ne comprend pas les charges sociales et a précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012.

Modification du tableau de la voirie

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a décidé :

- la modification de la voie communale VC 109 de 640 m à 308 m, suite aux travaux de la 2 x 2 voies (RD 960),
- de désigner la VC 208 en totalité "Rue du Clos de la Maligny,
- de reclasser partiellement le chemin rural de la Maligny en voie communale : VC 207 désignée "impasse de la Maligny" sur une longueur de 166 m, en partant de la VC 204,
- d'approuver ainsi la modification du tableau de la voirie communale.

Conditions financières de retrait des 3 communes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine

Après en avoir délibéré le conseil municipal a approuvé les conditions financières du retrait des communes de Denezé-sous-Doué, Louresse-Rochemenier et les Ulmes de la Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine.

Adhésion au service paie du Centre de gestion au 1^{er} janvier 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité a accepté la convention établie par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire qui assurera la confection de la paye des agents communaux à compter du 1er janvier 2017.

Adhésion au service commun de l'Application du Droits des Sols

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention au service commun pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du droit des sols.

Questions diverses

Convention avec le SMITOM

Le conseil a donné son accord pour passer une convention entre le SMITOM - les communes - communautés de communes, ou propriétaires privés pour la mise en place des colonnes d'apport volontaire.

Contractualisation avec la MSA du contrat Enfance Jeunesse

Le conseil Municipal a approuvé le principe d'une contractualisation avec la MSA permettant le financement par celle-ci des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Le conseil a autorisé Monsieur le Maire à mener toutes les démarches en ce sens, y compris la signature du contrat ou de l'avenant avec la MSA.

SIEML : Elargissement du groupement d'achat électricité aux tarifs bleus

En attente de précisions complémentaires auprès du SIEML, la décision sera prise à une prochaine réunion.